

## SAFETY DATA SHEET

**SECTION 1 - IDENTIFICATION**

**Identificateur de produit utilisé sur l'étiquette:** PCS Hypochlorous Water Concentrate

**Autre identificateur:** 6081

**Utilisation recommandée et restrictions sur l'utilisation chimique:** Pour usage professionnel seulement.

**Fabricant/Fournisseur:**

Process Cleaning Solutions Ltd.

**Adresse:**

2060 Fisher Dr.  
Peterborough, ON K9J 6X6

**Téléphone:** (705) 740-2880

**Télécopieur:** (705) 745-1239

**# Tél. Urgence 24 heures:** Infotrac 1-800-535-5053 (North America), 011-1-352-323-3500 (International)

**SECTION 2 – IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)****Classification de la substance chimique:**

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers 1012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

**Éléments de l'étiquette :** S.O.

**Mention d'avertissement :** S.O.

**Mention(s) de danger :** S.O.

**Indice(s) de prudence :** S.O.

**Pictogramme(s) de danger :** S.O.

**Autres dangers non classés ailleurs:** Aucun Connu

**Toxicité aiguë inconnue :** 0 %

**SECTION 3 - COMPOSITION/DONNÉES SUR LES CONSTITUANTS**

Nom chimique, nom commun et synonymes:	# de registre CAS	Concentration %
Water	7732-18-5	98-99
Sodium hypochlorite	7681-52-9	0.1-0.3
Acetic acid	64-19-7	0.25-0.27
Sodium hydroxide	1310-73-2	0.07-0.1
Sodium bicarbonate	144-55-8	0.07-0.1
Sodium carbonate	497-19-8	<0.07
Sodium Chloride	2836-32-0	<0.07

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins:

**En cas d'ingestion:** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un docteur/médecin.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un docteur/médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:** Peut causer une irritation oculaire

**Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire:** Traiter symptomatique

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Agents extincteurs :

**Agents d'extinction appropriés :** Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

**Agents extincteurs inappropriés :** Non déterminé

**Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange:** Aucun connu

**Classification d'inflammabilité :** Non inflammable

**Produits de combustion dangereux :** oxydes de carbone

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers :

**Équipement de protection pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** Déplacer les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire en toute sécurité. Refroidir les contenants fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne laissez pas les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre les incendies pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Digue pour le contrôle de l'eau.

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Toutes les personnes chargées du nettoyage doivent porter l'équipement de protection chimique approprié. Gardez les gens à l'écart et au vent des déversements / fuites. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Voir les mesures de protection énumérées aux articles 7 et 8.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Imprégnez-vous avec un matériau absorbant inerte. N'utilisez pas d'absorbants combustibles, comme la sciure de bois. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contactez les autorités locales compétentes.

**Procédures spéciales d'intervention en cas de déversement :** En cas d'accident de transport, communiquez avec Infotrac au 1-800-535-5053 (Amérique du Nord), au 011-1-352-323-3500 (International). Si un déversement ou un rejet aux États-Unis dépassant la quantité déclarable de l'EPA est déversé dans l'environnement, avisez immédiatement le centre national d'intervention aux États-Unis (téléphone : 1-800-424-8802).

## SECTION 7 – ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

**Précautions à prendre pour une manipulation sûre :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Utiliser l'équipement de protection recommandé à la section 8. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer de poussière / fumée / gaz / brouillard / vapeurs / spray. Lavez-vous soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.

**Conditions d'entreposage sécuritaire :** Conserver le contenant hermétiquement fermé et l'entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Magasin fermé. Tenir hors de portée des enfants.

**Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques ou nettoyants

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

### Contrôles de l'exposition :

**Directives d'exposition :** Ce produit ne contient aucun ingrédient dont les limites d'exposition professionnelle sont inférieures à leurs valeurs seuils/concentrations et qui contribuent à la classification des dangers du produit.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

**Protection des yeux et du visage :** Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

**Protection de la peau et du corps:** Aucun équipement de protection spécial requis.

**Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Mesures d'hygiène:** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence:** Liquide incolore clair

**Odeur:** Légère eau de Javel

**Seuil d'odeur :** Aucune information applicable disponible

**pH :** ~8.5

**Point de fusion ou de congélation :** Aucune information applicable n'est disponible

**Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :** Aucune information applicable disponible

**Point d'éclair :** Aucune information applicable disponible

**Point d'éclair (méthode) :** Aucune information applicable disponible

**Taux d'évaporation (BuAe = 1) :** Aucune information applicable disponible

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non inflammable

**Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.) :** Non inflammable

**Limite supérieure d'inflammabilité (% vol):** Non inflammable

**Pression de vapeur:** Aucune information applicable disponible

**Densité de vapeur:** Aucune information applicable disponible

**Densité relative:** ~1.008

**Solubilité dans l'eau :** soluble

**Autre(s) solubilité(s) :** Aucune information applicable disponible

**Coefficient de partage :** Aucune information applicable disponible

**Température d'auto-inflammation** : Aucune information applicable disponible

**Température de décomposition** : Aucune information applicable disponible

**Viscosité** : Aucune information applicable disponible

**Autres commentaires physico-chimiques** : Aucune information applicable disponible

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Non normalement réactif

**Stabilité chimique**: Stable

**Possibilité de réactions dangereuses**: Pas de polymérisation dangereuse

**Conditions à éviter** : Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériel incompatible** : Aucune information applicable disponible

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun n'est connu. Voir « Produits de combustion dangereux » à la section 5.

## SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Informations sur les voies d'exposition probables :

**Voies d'entrée – peau et yeux** : éviter tout contact avec les yeux

**Voies d'entrée - Ingestion** : Ne pas goûter ni avaler

### Effets potentiels sur la santé :

#### **Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë) :**

**Symptômes** : Veuillez consulter la rubrique 4 de la présente fiche FDS pour connaître les symptômes.

#### **Effets chroniques potentiels sur la santé :**

**Mutagénicité** : Aucune donnée disponible n'indique que le produit ou tout composant présent à plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** : Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Effets sur la reproduction** : Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction ou le développement.

**Sensibilisation au matériau** : Ce produit ne devrait pas causer de sensibilisation cutanée.

**Effets spécifiques sur les organes cibles** : Aucune information applicable n'est disponible.

**Danger d'aspiration** : Pas un risque d'aspiration

**Effets chroniques** : Ce produit ne devrait pas causer d'effets chroniques.

**Données toxicologiques** : Aucune n'a été signalée.

## SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Écotoxicité** : Aucune information applicable n'est disponible.

**Persistance et dégradabilité** : Aucune information applicable disponible

**Potentiel de bioaccumulation** : Aucune information applicable disponible.

**Mobilité dans le sol** : Aucune information applicable disponible.

**Autres effets environnementaux négatifs** : Aucune information pertinente n'est disponible.

## SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Voir les mesures de protection énumérées aux articles 7 et 8. Les contenants vides retiennent les résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

**Méthodes d'élimination** : Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales applicables. Contactez votre agence environnementale locale, étatique, provinciale ou fédérale pour connaître les règles spécifiques.

**RCRA**: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut répondre aux critères d'un déchet dangereux UN défini dans RCRA, titre 40 CFR 261. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la méthode appropriée d'identification et d'élimination des déchets. Pour l'élimination des matériaux inutilisés ou des déchets, vérifiez auprès des agences environnementales locales, étatiques et fédérales.

## SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Informations spéciales sur l'expédition**: Ne pas geler.

**Classification T.D.G.** : Non réglementé en vertu de la T.D.G.

**Classification D.O.T.** : Non réglementé par le D.O.T.

## SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Règlement sur la santé et la sécurité au travail** :

**OSHA & WHMIS** : FDS préparé conformément à la Norme de communication des dangers (CFR 29 1910.1200) et aux règlements canadiens sur le SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits contrôlés en vertu de la Loi sur les produits dangereux).

**Listes réglementaires environnementales** : LEP – Section 313 (Déclaration des rejets de produits chimiques toxiques) 40 CFR 372 – Aucun de ces ingrédients n'est énuméré.

**CERCLA – Section 102 (Quantité déclarable) 40 CFR 302** – Aucun de ces ingrédients n'est énuméré.

**RCRA 40 CFR 261 (SOUS-PARTIE D)** – Aucun de ces ingrédients n'est énuméré.

**CLEAN WATER ACT – Section 311 (Quantité à déclarer) 40 CFR 116** - Aucun de ces ingrédients n'est énuméré.

**LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR – Article 312 (Liste des polluants atmosphériques dangereux) 40 CFR 63 (Sous-partie C)** – Aucun de ces ingrédients n'est énuméré.

**Inventaire national des rejets de polluants** – Aucun des ingrédients n'est énuméré.

**Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)** – Tous les ingrédients sont inscrits à l'inventaire des substances chimiques.

**Liste intérieure des substances du Canada (LIS)** – Tous les ingrédients sont inscrits sur la LI.

## SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Légende:**

**ACGIH** : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

**CAS** : Chemical Abstract Services

**CERCLA** : Loi globale de 1980 sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales

**CFR** : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)

**DOT** : Ministère des Transports

**EPA** : Agence de protection de l'environnement  
**CIRC** : Centre international de recherche sur le cancer  
**LC** : Concentration létale  
**LD** : Dose létale  
**NIOSH**: Institut national de la sécurité et de la santé au travail  
**NTP** : Programme national de toxicologie  
**OSHA**: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
**PEL** : Limite d'exposition admissible  
**RCRA** : Loi sur la conservation et le rétablissement des ressources  
**LEP** : Loi modifiant le Superfund et réautorisant le Superfund  
**FDS** : Fiche de données de sécurité

**Préparé par: Groupe de services techniques Charlotte Tél: (705) 740-2880**

#### **AVIS AU LECTEUR**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été obtenues de sources considérées précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été faits pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et le sont indiquées. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel aient été entièrement formés pour satisfaire aux exigences obligatoires du SGH. Aucune garantie, exprimé ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages indirects qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la dépendance des informations contenues dans cette fiche.

**FIN DU DOCUMENT**